

DECISION N°000008 /D/MINJEC/SG/DAG/SDBMM/SM DU 20 FEV 2023

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE
COTATION N°01/DC/MINJEC/CIPM/2023 DU 19 Janvier 2023 POUR LE SERVICE EXTERIEUR DE
GARDIENNAGE DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE.

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
Vu la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
Vu la loi 2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
Vu le décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret N°2012/565 du 28 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique ;
Vu le décret N°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu la circulaire N°00000006/C/MNFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés, pour l'exercice 2023 ;

Considérant l'avis de demande de cotation N°01/DC/MINJEC/CIPM/2023 du 19 Janvier 2023 en vue de l'entretien ordinaire des bâtiments des Services Centraux du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique ;

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés ;

DECIDE :

Article 1^{er} L'entreprise ci-après désignée est déclarée adjudicataire de la lettre-commande relative à la demande de cotation sus visée :

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE	MONTANT TTC (EN FCFA)	LIEU D'EXECUTION	DELAI D'EXECUTION
Vigilcam Security & Services Sarl B.P.:16194 Ydé. Tél : 242 19 93 40	38 178 484	Yaoundé, Région du centre, département du Mfoundi	Onze (11) mois

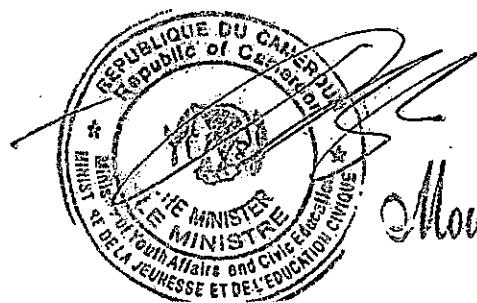
Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 20 FEV 2023

Ampliations :

- ARMP
- MNMAP
- CIPM/MINJEC
- Intéressé
- Affichage
- Archives/Chrono

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DE L'EDUCATION CIVIQUE
Maître-d'ouvrage



Mounouna Foutou